

L'an deux mil dix-huit, le six avril, le conseil municipal de Luzillat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de C. RAYNAUD

Nombre de membre en exercice : 14

Date de convocation : 30/03/2018

Présents : RAYNAUD C, GRENET J, PONCHON F, BONNET C , STAELEN J , DUPOIS MF , DAUPHANT G , ALVES S, FAYET P, MONTEIRO H, MIGNOT,

Absents excusés : GIBELIN-BOYER P, OLLIER T, MORIN P (pouvoir à F. PONCHON).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. STAELEN Jacques a été élu secrétaire

## **VOTE DU BUDGET 2018 DE LA COMMUNE**

### **Section de fonctionnement**

Le Maire présente au conseil municipal le BP 2018 dont certains points ont déjà été examinés lors des réunions précédentes. Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent pour un montant de **1 146 804.00 euros**

Budget voté par - 12 exprimés : 12 pour.

### **Points importants des dépenses**

011 charges à caractère général		<b>552 000 €</b>
60 achats et variation stock-----	297 000 €	
dont eau assainissement, électricité, chauffage, carburants, fourn. entretien, fourn. voirie, fourn. administr...		
61 services extérieurs -----	184 000 €	
dont entr. de bât, entr. de voies et réseaux petit matériel, primes assurances...		
62 Services extérieurs-----	64 000 €	
dont fêtes cérémonies, telecom., affranchis., honoraires...		
63 Impôts et taxes-----	7 000 €	
012 charges de personnel		<b>321 300 €</b>
<b>(charges et salaires nets)</b>		
65 autres de gestion courante		<b>131 140 €</b>
dont contr. aux organismes de regroupement, part CCAS, service incendie, subv. communales, indem. des élus + charges		

## Réunion du 06 avril 2018 – suite

66 charges financières (intérêts)	40 000 €
67 charges except (titres annulés)	15 000 €
68 dotations aux amortissements	2 364 €
022 dépenses imprévues de fonctionnement	85 000 €

### Points importants des recettes

002 excédent antérieur reporté	484 160 €
70 produits des services dont concessions cimetièrè, droits chasse, redevances funéraires...	50 336 €
72 Travaux en régie	30 000 €
73 Impôts et taxes dont contributions directes, Taxes add. droits de mutation, dot de solidarité communautaire	307 854 €
74 Dotations subventions participations dotations d'état, subv départ, état compensation TP, TF, TH FN péréquation TP	224 654 €
75 Autres produits de gestion courante dont revenus des immeubles	30 000 €
77 Libéralités reçues	8 800 €
791 transfert de charges de gest. courante	4 000 €
013 Atténuations de charges dont remb. du personnel (CA)	7 000 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT 2018**

La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses pour un montant  
De **1 089 609.00 euros**

#### **Dépenses d'investissement**

1641 Emprunt	92 000 €
2111-40 terrain chemin entrée côté Maringues	46 000 €
2152 plaques noms de rue	18 000 €
21568 autre mat et outillage poteaux incendie	8 000 €
21571 autres mat roulant (scudo)	50 000 €
2315 trav accessibilité salles des fêtes Relais	
Réseau d'eau chemin des jardins grader chemins	86 230 €
2315- 25immos en cours barrières éclairage terrain sport	20 000 €
2313-20 travaux église	8 503 €
2313-37 logts sociaux ancienne école	209 074 €

## Réunion du 06 avril 2018 – suite

2313-38 maison de santé	141 802 €
2313-39 salle des fêtes sas isolation	45 000 €
2315-38 inst techn parking maison de santé	38 000 €
2315-40 réseaux VRD voie nouvelle	275 000 €
2315-41 téléphonie internet mairie salle des fêtes alarme	18 000 €
2313-040 trav régie( cavurnes toit four Montgacon façade	22 000 €
Logements sociaux mur derrière église crépi	
Garage presbytère	
2315-040 trav régie amén réseaux chemin jardins	8 000 €
4812-040 Frais acquisition immo amort domm ouvrage	4 000 €

### Recettes d'investissement

001 solde d'exécution d'investissement reporté	625 006 €
10222 FCTVA	10 000 €
10223 taxe d'aménagement	8 000 €
10251dons et legs en capital AEP	8 503 €
1068 excédent de fonctionnement	250 000 €
1323 Subv FIC voirie Montgacon goudron école	20 958 €
Terrain de foot	
4812 charges à répartir / plusieurs exercices	1 570 €
2804158 amort subv d'équip regroupement	794 €
24 produit des cessions (tracteur broyeur)	5 000 €
1321-37 subv Etat Palulos 4801€ FSIL 99 918€	
Réserve parlementaire	77 648 €
1321-38 subv Etat réserve parlementaire maison santé	
2273€ DETR 44 857€	47 130 €
1323-37 Subv Département logts sociaux	35 000 €

### Approbation du budget primitif 2018 de la commune

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la commune pour l'année 2018 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 146 804.00 euros  
Dépenses et recettes d'investissement : 1 089 609.00 euros

Le Conseil Municipal  
Vu le projet du budget primitif et après délibération  
**APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF**

**arrêté comme suit :**

## Réunion du 06 avril 2018 – suite

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,  
Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1 146 804.00 €	1 146 804.00 €
Section d'investissement	<u>1 089 609.00 €</u>	<u>1 089 609.00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>2 236 413.00 €</b>	<b>2 236 413.00 €</b>

Vote : 11 présents  
12 pour  
0 contre

### Acceptation devis ELECTRO-MAZET

Vu les problèmes de coupures téléphoniques et internet récurrents,  
Vu le montant important des abonnements internet et téléphonique pour la mairie et l'école,  
Vu le projet d'installation d'un accès internet dans la salle des fêtes et salles pour les associations,  
Des devis aux entreprises SCE CHASSAGNE et ELECTRO MAZET ont été demandés pour ces aménagements,

Après examen des devis, et délibération, le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise ELECTRO-MAZET pour un montant de 6 065.00 H.T.

### subventions associations pour 2018

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la liste et le montant des subventions 2018 proposés pour les associations lors de la réunion de la commission.

Art Sport Loisirs	250.00 €
Association des Parents d'élèves	250.00 €
Comité des fêtes de Luzillat	250.00 €
Foyer Les Lilas	250.00 €
Les Z'artistes de Luzi'arts	250.00 €
Comité des Fêtes de Vendègre	250.00 €
UNC AFN	250.00 €
Société de chasse	250.00 €
Les plantes du chemin au jardin	250.00 €

Le conseil municipal accepte la décision d'attribution des subventions à l'unanimité des présents.

## Réunion du 06 avril 2018 – suite

### Budget d'assainissement 2018

Le Maire présente le budget primitif du service d'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de 45 170 € pour la section d'investissement et pour un montant de 9 699 € pour la section de fonctionnement.

Budget voté par - 12 exprimés : 12 pour.

#### Section d'investissement

##### Dépenses

13912 - 040 subv équip Région (reprise)	709 €
13918 – 040 subv équip autres	52 €
21532 réseau assainissement	28 500 €
2315 install matériel outil	15 909 €

##### Recettes

001 résultat antérieur reporté	36 611 €
281311 amort construction	1 873 €
281531 amort réseaux add. d'eau	171 €
281532 amort install maté réseaux	6 365 €
281562 amort mat spécifique d'exploitation	150 €

#### Section de fonctionnement

##### Dépenses

6228 divers	1 140 €
6811 dotations aux amortissements	8 559 €

##### Recettes

002 Résultat reporté	846 €
7063 contr commune E.P.	4 620 €
757 redevances versées par fermier	3 472 €
777 amort des subventions	761 €

### Approbation du budget primitif 2018 de l'assainissement

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2018 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 9 699.00 euros  
Dépenses et recettes d'investissement : 45 170.00 euros

Le Conseil Municipal

Vu le projet du budget primitif et après délibération

**APPROUVE LE BUDGET PRIMITIF**

**arrêté comme suit :**

Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

## Réunion du 06 avril 2018 – suite

Au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	9 699.00 €	9 699.00 €
Section d'investissement	<u>45 170.00 €</u>	<u>45 170.00 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>54 869.00 €</b>	<b>54 869.00 €</b>

Vote : 11 présents  
12 pour  
0 contre

### **Participation communale au titre de l'évacuation des eaux pluviales représentant 54 % des amortissements techniques et des intérêts d'emprunt**

M. le Maire rappelle que conseil municipal que le réseau d'assainissement participe à l'évacuation des eaux pluviales. A la mise en place du service d'assainissement en 1993, la municipalité avait décidé de verser une participation représentant 50 % des amortissements techniques et des intérêts d'emprunt. En 2003 cette participation avait été réduite à 23 %, mais les emprunts étant remboursés, le montant de la participation est trop faible pour maintenir l'équilibre de la section de fonctionnement.

Après délibération, le conseil municipal décide d'instaurer une participation communale pour le budget de l'assainissement au titre de l'évacuation des eaux pluviales représentant 54 % des amortissements techniques et des intérêts d'emprunt.

### **Admission en non-valeur**

Sur proposition de Mme la trésorière par courrier explicatif du 19 janvier 2018,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,  
DECIDE :

De statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

Titre N° 556 exercice 2016 cantine scolaire pour 37.80 euros

Titre N° 701 exercice 2016 cantine scolaire pour 37.80 euros

Titre N° 783 exercice 2017 cantine scolaire pour 39.20 euros

Titre N° 899 exercice 2017 cantine scolaire pour 39.20 euros

Titre N° 1043 exercice 2017 cantine scolaire pour 39.20 euros

Titre N° 1169 exercice 2017 cantine scolaire pour 39.20 euros

Soit un montant total de 232.40 euros au nom de BARATA Serge

Titre N° 765 exercice 2015 cantine scolaire pour 30.40 euros au nom de MARTISIUS Julien

Titre N° 746 exercice 2016 cantine scolaire pour 3.80 euros au nom de FOURNET Laurent

Titre N° 91 exercice 2016 cantine scolaire pour 37.80 euros

Titre N° 219 exercice 2016 cantine scolaire pour 37.80 euros

Titre N° 345 exercice 2016 cantine scolaire pour 37.80 euros

Titre N° 483 exercice 2016 cantine scolaire pour 37.80 euros

Soit un montant total de 140.40 euros au nom de LIABEUF Céline

## Réunion du 06 avril 2018 – suite

Dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 410.80 euros  
Dit que les crédits sont inscrits en dépenses au budget 2018.

### **Retenues de garantie des entreprises étant intervenues à la nouvelle école, prescription quadriennale.**

Vu l'article 101 du code des marchés publics concernant la retenue de garantie,  
Vu le procès-verbal de réception du marché avec réserves concernant les entreprises LJC, PEIXOTO Jorge et SEBC,  
Vu l'article 1er de la loi du 31 décembre 1968 régissant la prescription quadriennale des créances,  
Considérant que les entreprises LJC, SEBC et PEIXOTO Jorge n'ont pas terminé les travaux qui leur étaient dévolus et de plus pour l'entreprise SEBC, des imperfections et malfaçons ont été constatés, le tout mentionné sur le procès-verbal de réception en date du 02 février 2014 et par constat d'huissier pour l'entreprise SEBC,

Compte tenu des délais d'achèvement des travaux,

Après examen et délibération, le conseil municipal oppose la prescription quadriennale régie par la loi du 31 décembre 1968 pour les retenues de garantie d'un montant total de 9 621.35 € qui n'ont pas été remboursées dans les délais réglementaires et dont le détail suit :

- **LJC BATIMENT SARL 81, rue Pré la Reine 63100 Clermont-Ferrand lot N° 7**  
3 retenues de garantie de 2013 d'un montant de 999.40 € (mandats n° 65 pour 643.45 €, n° 212 pour 79.45 €, n°271 pour 276.50 €)
- **JORGE PEIXOTO SARL Sauvet RN 89 19200 Saint Angel lot N° 9**  
2 retenues de garantie de 2013 d'un montant de 1 180.27 € (mandats n° 272 pour 825.98 €, n° 382 pour 354.29 €)
- **SEBC lameyrand 63420 Ardes sur Couze lot N° 3**  
3 retenues de garantie de 2012 et 2013 d'un montant de 4 939.94 € (mandats n° 372 pour 997.28 €, n° 502 pour 1 668.24 €, n°559 pour 1001.51 €, n° 19 pour 635.91 €, n° 46 pour 637.00 €)
- **SEBC lameyrand 63420 Ardes sur Couze lot N° 4**  
2 retenues de garantie de 2012 d'un montant de 2 501.74 € (mandats N° 540 pour 1 531.28 €, n° 558 pour 970.46 €)

### **Demande d'une étude d'un programme d'aménagement de la traversée RD N° 43 du bourg de Luzillat**

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la RD N° 43 en traversée du bourg dans le but d'améliorer la sécurité, avec élargissement des trottoirs, installation d'un nouveau carrefour, agencement pour ralentir la vitesse... Pour la mise en place de ce programme, une étude des services du département doit être réalisée pour l'exécution de ce projet en tenant compte de la réfection des réseaux : électricité, téléphone, alimentation en eau potable, assainissement, traversée du ruisseau Le Belon...

## **Réunion du 06 avril 2018 – suite**

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De lancer l'étude du programme d'aménagement de la RD N° 43 en traversée du bourg de Luzillat
- De confier l'étude au service départemental chargé des routes.

### **Suppression de l'arrêt de car route de Maringues**

Suite à la visite du directeur des routes du Département le 04 avril, il nous a été proposé de supprimer l'arrêt de car en béton sur la route départementale de Maringues, car il est non sécurisé. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.